

Procédure de Rattrapage

La procédure de rattrapage a été établie pour offrir aux étudiants la possibilité de valider les modules non réussis dans des conditions flexibles et adaptées. Cette procédure est divisée en deux parties : les rattrapages pour les épreuves en ligne via la plateforme LMS, et les rattrapages pour les épreuves écrites théoriques.

1. Identification des Modules à Rattraper

- **Communication des Résultats** : Après chaque évaluation, les résultats sont publiés sur la plateforme LMS Digiforma. Les étudiants peuvent accéder à leurs résultats dès qu'ils sont disponibles.
- **Notification de Rattrapage** : Pour les modules où la note minimale n'est pas atteinte (généralement 10/20), les étudiants reçoivent une notification via la plateforme LMS, indiquant qu'ils doivent repasser l'épreuve.

2. Rattrapage des Épreuves en Ligne via LMS

- **Accès Automatique** : Les épreuves en ligne qui doivent être repassées sont automatiquement réactivées sur la plateforme LMS. Les étudiants peuvent les refaire à tout moment durant l'année académique.
- **Nombre de Tentatives** : Un maximum de deux tentatives supplémentaires est autorisé pour chaque épreuve en ligne. Les tentatives sont surveillées par la plateforme pour garantir l'intégrité des résultats.
- **Feedback et Révision** : Après chaque tentative, les étudiants reçoivent un feedback détaillé pour les aider à comprendre leurs erreurs et à s'améliorer pour la prochaine tentative.
- **Suivi et Assistance** : Un suivi pédagogique est assuré par les enseignants via la plateforme pour répondre aux questions des étudiants et les guider dans leur révision.

3. Rattrapage des Épreuves Écrites Théoriques

- **Inscription aux Épreuves de Rattrapage** : Les étudiants doivent s'inscrire aux sessions de rattrapage pour les épreuves écrites théoriques via le portail étudiant sur la plateforme LMS. L'inscription doit être effectuée dans les 5 jours ouvrables suivant la notification de rattrapage.
- **Organisation des Sessions** : Les sessions de rattrapage pour les épreuves écrites théoriques sont programmées selon un calendrier prédéfini, généralement en janvier-février de l'année suivante (comme détaillé précédemment).
- **Déroulement des Épreuves** : Les épreuves écrites se déroulent en présentiel ou en ligne sous surveillance stricte, avec des conditions similaires à celles des évaluations initiales.
- **Correction et Publication des Résultats** : Les copies sont corrigées de manière anonyme, et les résultats sont publiés sur la plateforme LMS dans un délai de 7 jours ouvrables après l'épreuve.

4. Révision et Appels

- **Demande de Révision** : Pour les épreuves écrites, les étudiants peuvent demander une révision de leur copie dans les 3 jours ouvrables suivant la publication des résultats. Cette demande se fait via la plateforme LMS.
- **Procédure d'Appel** : Si l'étudiant n'est pas satisfait après la révision, il peut déposer un appel formel auprès du comité pédagogique dans les 5 jours ouvrables suivants.

5. Validation et Finalisation

- **Validation du Module** : La meilleure note obtenue lors des épreuves de rattrapage (en ligne ou écrite) est prise en compte pour la validation du module.
- **Archivage des Résultats** : Tous les résultats, y compris ceux des rattrapages, sont archivés sur la plateforme LMS, accessibles à tout moment par l'étudiant.

6. Suivi Continu

- **Support Pédagogique** : Les étudiants ayant des difficultés récurrentes sont encouragés à participer à des sessions de tutorat ou à des révisions supplémentaires proposées par les enseignants sur la plateforme LMS.
- **Sessions de Remédiation** : Des sessions de remédiation peuvent être organisées pour les modules où un grand nombre d'étudiants rencontrent des difficultés, afin de renforcer les acquis.

Cette procédure garantit que les étudiants disposent de toutes les ressources nécessaires pour réussir leurs rattrapages, tout en maintenant un niveau d'exigence et d'équité. Les épreuves en ligne peuvent être refaites à tout moment durant l'année, offrant ainsi une flexibilité maximale, tandis que les épreuves écrites théoriques nécessitent une inscription et se déroulent à des dates spécifiques.